

Les filières de proximité : l'avenir de la filière peuplier ?

CONTEXTE et ENJEUX pour la FILIERE PEUPLIER

Les peupleraies, de par leur vitesse de croissance et leur adaptation à nos vallées alluviales, constituent une opportunité indéniable pour le développement de filières courtes utilisant du bois local et créant des emplois régionaux. Ceci est renforcé par les nouveaux débouchés et la redécouverte des réelles qualités du bois de peuplier.

En revanche, les enjeux écologiques et les conflits d'usages liés aux zones humides nous obligent à avoir une attention particulière et efficace pour les respecter et redonner une image positive et durable au peuplier.

Par ailleurs, dans un contexte de mondialisation du marché du bois, et d'exportation croissante de notre ressource, le besoin de revenir à des filières de proximité et d'assimiler les produits bois à des « produits du terroir » est plus que jamais au centre de toutes les réflexions pour l'avenir de la filière bois en général.

OBJECTIFS de la MARQUE COLLECTIVE « PEUPLIER, BOIS DE NOS REGIONS »

Promouvoir l'utilisation du bois de peuplier en tant que bois local afin de favoriser la production et le développement économique régional dans le cadre d'un développement durable.



- revaloriser le peuplier en tant que bois de qualité
- véhiculer des valeurs d'éthique et de développement durable
- garantir au consommateur l'origine régionale du produit
- fédérer l'ensemble de la filière populiicole
- ouvrir de nouvelles perspectives d'utilisation
- assurer une meilleure visibilité à la filière

L'utilisation de cette marque est soumise au respect d'un **cahier de charges** détaillé :



- Seuls les produits finis ou semi-finis sont concernés, même si elle représente l'implication et le savoir-faire de tous les acteurs de la filière peuplier ;
- 80% de l'approvisionnement proviendra d'une peupleraie située à 200 km max. de l'entreprise ;
- le transformateur s'engage à obtenir une éco-certification (PEFC ou FSC) et à utiliser préférentiellement du bois certifié ;
- Le renouvellement des peupleraies exploitées devra tenir compte du statut environnemental et de la sensibilité du milieu en France, et du fichier écologique des essences en Région wallonne.



NORD - PICARDIE WALLONIE

Projet transfrontalier INTERREG IV Transpop 2.

• CARAH asbl - 11, rue Paul Pastur, 7800 ATH.
Tel : 068/26.46.50 - info@carah.be - www.carah.be

• CRPF Nord-Pas de Calais Picardie - 96, rue Jean Moulin, 80000 AMIENS.
Tel : +33(0)322.335.200 - nordpicardie@crpf.fr - www.crpfnorpic.fr



Union européenne -

Fonds Européen de Développement Régional



Wallonie



Service public de Wallonie

Interreg efface les frontières
Interreg doet grenzen vervagen



France - Wallonie - Vlaanderen



CRPF
Nord-Pas de Calais
Picardie